

N°100 juin 2024

EDITO

Juin 2024... Déjà la fin d'année avec son lot de convocations, réunions, conseils de classe, conseil pédagogique, conseil d'enseignement, bulletins, livrets scolaires... une fin d'année bien chargée comme toutes les autres mais qui clôture une année particulièrement éprouvante avec son flot de réformes en tout genre, et rien que pour l'éducation nationale : voie professionnelle, collège, concours PLP, Fonction publique, sans oublier les 582 millions d'euros soustraits à l'école publique.

Malgré cela, cette année a été aussi le reflet de plusieurs mobilisations réussies et les équipes du SNUEP-FSU sont restées actives. En effet, le gouvernement a dû revoir sa copie, notamment sur le calendrier de la terminale bac pro, qui prévoyait à l'origine les PFMP et le parcours différencié en un seul bloc avec des épreuves finales en mars.

Le bilan du Pacte est quant à lui, plus que mitigé avec seulement 37% de pactes signés en LP.

Le « choc des savoirs » fait l'unanimité contre et des mobilisations ont lieu un peu partout rassemblant parents et enseignants. Près de 150 chefs d'établissements ont manifesté leur ras-le-bol lors d'un rassemblement devant le rectorat de Nantes en février dernier.

En ce qui concerne l'organisation de la terminale bac pro, si les programmes et les modalités d'examen ne changent pas, elle amènera à l'échec :

- l'échec par sa mise en place : un vrai casse-tête pour les chefs d'établissement, et les problèmes de responsabilités que cela posera lorsque les élèves changeront de parcours

- l'échec par ses résultats : comment peut-on imaginer qu'en supprimant 172 h de cours les résultats aux examens seront meilleurs ?

Tous ces éléments sont des marqueurs positifs de notre lutte et ils confirment les propos de Bertold Brecht : « celui qui combat peut perdre mais celui qui ne combat pas a déjà perdu ».

La partie est donc loin d'être terminée et vous pouvez compter sur l'équipe du SNUEP-FSU pour défendre vos droits et vous accompagner dans vos combats au plan local comme au plan national. Contactez nous pour nous faire savoir ce qui se passe dans vos établissements, cela nourrit nos réflexions et nos actions.

**Pré-syndicalisation
2024-2025, c'est parti !**

Pensez à renouveler votre adhésion en mettant à jour vos informations et, pour renforcer le SNUEP-FSU, syndiquez vos collègues (PLP, CPE, AED, AESH) !

**SNUEP-FSU Nantes
Bourse du travail
14 Place Imbach
49100 Angers**

**sa.nantes@snuep.fr
07 69 87 07 66
<http://nantes.snuep.fr>**

> Edito	01
> Parcours différencié, prépa-2de02	
> Choc des savoirs, CSA-A, CEN	03
> Equipe académique, Recours	04
> Rendez-vous carrière, CI. Ex	05
> AED-AESH	06
> Retraité-es - Non-titulaires	07
> Formation enseignant-es	08

Bonnes vacances à toutes et tous !

*Laurence Adrien, secrétaire académique
Cécile Chéné, commissaire paritaire académique*



Rédacteurs-trices : Laurence Adrien, Cécile Chéné, Sylvain Fernandes, Jacques Fourgeaud, Catherine Jaunet

Leur avenir c'est mon métier

Terminale bac pro et parcours différencié : ENTRONS EN RÉSISTANCE !!!

La réforme de la voie professionnelle se poursuit à marche forcée et notamment par le parcours différencié en terminale bac pro. Pour rappel, ce projet n'a reçu aucun avis favorable au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 8 janvier dernier.

Pour autant, les inspecteur-trices de certaines disciplines ont déjà rencontré leurs équipes et les chef-fes d'établissement organisent les réunions d'information ou de travail pour sa mise en place.

Or, ce projet mettra nos élèves dans de plus grandes difficultés et réduira leurs conditions de réussite. Ils payent déjà le prix fort de la réforme Blanquer qui a eu pour conséquence la baisse du taux de réussite avant rattrapage deux années de suite.

Nous vous invitons donc à agir collectivement et à trouver les moyens pour lutter contre la mise en place de cette réforme. Les éléments suivants peuvent vous servir de base d'échanges dans vos heures d'informations syndicales et pour entrer ainsi en RÉSISTANCE :

- **conservons notre liberté pédagogique** : c'est déjà le cas dans certains établissements où les collègues de l'académie ont déjà fait savoir collectivement qu'ils ne prendraient pas part aux différents projets en lien avec la mise en place de cette réforme ;

- **conservons nos emplois du temps annuels** : certains chefs d'établissement de l'académie ont d'ailleurs indiqué à leurs équipes qu'ils ne changeraient pas les emplois du temps sur la période des 6 semaines du parcours différencié ;

- **incitons les élèves à rester au lycée pour terminer ou renforcer leurs apprentissages** d'un programme qui n'aura pas changé malgré la réduction de 4 semaines de cours ;

- **refusons l'occupationnel** : les heures d'autonomie doivent être assurées par les enseignants qui pourront ainsi accompagner leurs élèves ;

- **réclamons sans hésitation nos heures de suivi de PFMP** : la période de 6 semaines reste une période de PFMP, et doit donc être comptabilisée comme telle dans le décompte des heures de suivi. Le suivi des PFMP relève de notre statut et le suivi d'un élève sur 3 semaines représente toujours 2 h hebdomadaires.

Pour l'intérêt de nos élèves, luttons CONTRE l'occupationnel prévu par cette réforme.

Pour notre intérêt, luttons CONTRE l'externalisation programmée de nos enseignements.

CETTE REFORME NE PASSERA PAS PAR NOUS !

La prépa-seconde : une voie sans issue !

À la rentrée 2025, le DNB devient l'examen d'entrée au lycée général, technologique et professionnel. La prépa-2^{de} deviendrait alors la seule possibilité de scolarisation pour les élèves ayant validé une orientation en seconde mais recalé-es au DNB.

Sous couvert de bienveillance, ce dispositif masque en fait la volonté de trier socialement et scolairement les élèves pour orienter davantage en CAP, quel que soit le statut, et en bac pro par apprentissage. Il s'agit de répondre avant tout aux besoins de main-d'œuvre peu ou pas qualifiée, qui perdurent dans de nombreux secteurs économiques. C'est un renoncement scolaire pur et simple pour une partie de la jeunesse.

Rejeté très largement par la communauté éducative, ce dispositif reste pour l'instant limité à des classes dites « pilotes » pour la rentrée 2024 mais le ministère conserve l'objectif de l'imposer à tou·tes les élèves.

Pour l'académie de Nantes, les classes « pilotes » sont au nombre de 5, une par département :

- Loire Atlantique : **lycée polyvalent Nicolas Appert à Orvault,**
- Maine et Loire : **lycée polyvalent Jean Moulin à Angers,**
- Mayenne : **lycée Victor Hugo à Château-Gontier,**
- Sarthe : **lycée polyvalent Le Mans Sud au Mans,**
- Vendée : **lycée polyvalent Rosa Parks à la Roche Sur Yon.**

**Agissons
UN AUTRE LYCÉE PRO
luttons EST POSSIBLE**

**NOUS NE TRIERONS PAS
NOS ÉLÈVES**

Manifestations du 25 mai, suites de l'action...contre le « choc des savoirs », pour l'École publique, la mobilisation se poursuit.

Dans une configuration inédite, à l'appel de la quasi totalité des organisations syndicales (FSU, UNSA Education, FNEC FP PO, CFDT EFPR, CGT Educ'action et SUD Education), de la FCPE, des trois syndicats lycéens (USL, FIDL et MNL), de l'APSES et de l'ICEM, samedi 25 mai a été une grande journée de mobilisation pour l'École publique.

Que ce soit dans un cortège parisien fourni (près de 15 000 personnes dont des collègues de Lille, d'Amiens, de Normandie et de Montpellier), ou dans d'autres villes (Bordeaux, Nantes, Toulouse, Marseille, Lyon, Strasbourg etc), les personnels et les parents d'élèves ont défilé pour rappeler leur opposition au « Choc des savoirs ». Groupes de niveaux, classes prépa 2de, le message était clair et unanime « Nous ne trierons pas nos élèves ! ».

Sur les pancartes, comme dans les discussions, il y avait aussi autre chose. Cette perception désormais partagée par le plus grand nombre que c'est bien l'avenir de l'École publique qui est en jeu. L'École est à point de bascule comme le martèle la FSU depuis plusieurs mois. Le choc des savoirs vient remettre en cause brutalement le projet scolaire de l'École publique, laïque, gratuite et obligatoire, cette idée qu'il est possible et même indispensable d'accueillir partout tous les élèves sans distinction d'aucune sorte, d'être ambitieux pour chacun et de les faire grandir et réussir ensemble. Le choc des savoirs signerait un retour en arrière historique pour la démocratisation de l'École publique.

Après le 25 mai, l'action continue dans les différents départements de l'académie de Nantes !

Conseil Social d'Administration Académique (CSA-A)

La FSU a boycotté le CSA-A du 25 mars pour protester contre le choc des savoirs et les nouvelles attaques sur l'École publique et laïque. Le CSA-A de repli s'est tenu jeudi 11 avril et la FSU a pu y dénoncer la politique d'austérité et son impact sur les conditions de travail des collègues. Nous avons aussi pu dénoncer la mise en place de la réforme en terminale bac pro et ses effets délétères sur les emplois du temps et le statut des PLP.

Nous avons aussi interpellé la rectrice sur la mise en place de la cellule d'écoute VDHAS (Violences, discriminations, harcèlement, agissements sexistes). Après avoir attendu des années (obligation de la mise en place de la cellule d'écoute en 2018), le rectorat souhaite activer ce dispositif dans l'urgence, ce qui est incompatible avec un travail de qualité. Le calendrier ne doit pas dicter l'avancée de la mise en place de la cellule.

Il y avait aussi un point sur l'ajustement de la carte des formations, la FSU est intervenue pour vérifier que les ouvertures-fermetures correspondaient à ce qui a été voté dans les CA des établissements. Vos retours sont essentiels, ils nous permettent d'agir et d'intervenir lors de ces instances.

Conseil de l'Education Nationale (CEN) du 19 avril 2024

Financements des collèges et lycées privés sous contrat (majoritairement catholiques) par les collectivités territoriales du Maine et Loire, de Mayenne, de Sarthe, de Vendée et des Pays de la Loire :

Vote Pour : rectorat, des organisations syndicales de l'enseignement privé.

Vote Contre : FSU (seule organisation syndicale du public présente)

Ces financements sont prévus par la loi, à hauteur de 10 % maximum. La FSU demande leur abrogation et continue d'exiger : « l'argent public doit aller à l'école publique et laïque, de la maternelle à l'université ».

Le conseil départemental de Loire-Atlantique, depuis plusieurs années, ne finance plus les établissements dirigés par le diocèse. Ce choix politique est permis par la libre appréciation des collectivités territoriales à financer ou pas.

Habilitation de collèges privés ou écoles de production à accueillir des élèves boursier-es.

Les deux demandes d'habilitation ont abouti à des avis défavorables votés à l'unanimité car les conditions d'acceptation n'étaient pas requises.

La FSU est intervenue pour les deux cas et a pointé, suite au rapport complet de l'administration via une IPR, des fonctionnements dans l'école de production contraires aux cadres réglementaires tant dans le pédagogique que la sécurité ou la formation professionnelle.

Nos interventions montrent clairement que les écoles de production ne remplissent pas leurs missions scolaires, sont des outils concurrentiels à l'enseignement professionnel public et posent la question de la création d'un réel service public d'aides aux décrocheur-euses scolaires.

Une équipe renforcée à votre disposition

Pour faire suite au congrès, nous avons accueilli de nouveaux collègues pour étoffer notre équipe. Nous sommes à votre écoute pour répondre à vos questions. Vous pouvez nous contacter soit par mail, soit par téléphone :

Par thématique :

- secrétariat académique, questions générales et collectives, adhésion :
sa.nantes@snuep.fr – tél. 07.69.87.07.66 – contact : Laurence ADRIEN
- questions sur la carrière, les mutations, le métier :
capanantes@snuep.fr – tél : 07.68.06.76.64 – contact : Cécile CHÉNÉ
- non-titulaires PLP :
nontitulairesnantes@snuep.fr – tél : 06.04.05.49.99 – contacts : Vivien LEROY et Sylvain FERNANDES
- stagiaires INSPE (actuels ou futurs) :
stagiaires.nantes@snuep.fr – tel : 07 83 15 29 29 – contact : Audrey MICHEL

Par secteur géographique :

- 44 : snuep44@snuep.fr
- 49 : snuep49@snuep.fr
- 53 : snuep53@snuep.fr
- 72 : snuep72@snuep.fr
- 85 : snuep85@snuep.f



Pas satisfait du résultat de l'intra ? Contactez le SNUEP-FSU !

Les résultats des mutations intra académique de l'académie de Nantes sont connus depuis le 5 juin 2024.

- **Si vous n'obtenez pas de mutation ;**
 - **Si vous êtes affecté-e en extension** (muté-e sur un vœu non exprimé) ;
 - **Si votre mutation, même sur un vœu exprimé, est problématique** (changement grave de situation personnelle, département éloigné dans le cadre d'une situation familiale compliquée...) :
- vous pouvez engager un recours assisté (délai de 2 mois) ou une révision d'affectation (avant le 20 juin à minuit)**

Contactez les militant-es du SNUEP-FSU sur capanantes@snuep.fr pour obtenir des conseils et de l'aide rédactionnelle pour ceux-ci.

- précisez-nous votre situation (absence de mutation, mutation hors vœux exprimés, mutation exprimée mais problématique (sur un département éloigné, autre...)) ;
- joignez si possible votre confirmation de demande de mutation Intra ;
- laissez nous un n° de téléphone et des plages horaires pour vous joindre.

A qui envoyer le recours ?

Le rectorat a choisi de nouveau d'utiliser l'application en ligne « Colibris » pour les demandes de recours : ne vous précipitez pas et contactez-nous. En tout état de cause, si vous souhaitez un accompagnement syndical pour cette démarche, il faut sélectionner le SNUEP-FSU ou la FSU (c'est la Fédération, dont fait partie le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU... qui est représentative dans ces démarches).

Suivi des recours

C'est l'organisation syndicale qui fera remonter l'ensemble des demandes pour lesquelles elle a été mandatée aux services du rectorat. Le rectorat n'enverra aucune information aux OS pour leur indiquer qui les a mandatées. **Donc, si vous mandatez le SNUEP-FSU ou la FSU dans votre recours, vous devez nous contacter pour que l'on puisse faire votre suivi !**

**CAPA recours de l'appréciation finale du rendez-vous
(RDV) de carrière du 14 mars 2024**

Cette année 11 PLP ont fait un recours gracieux (12 l'an passé) dont 4 concernant le 3^e RDV. 7 demandes ont été satisfaites (0 au 1^e RVD, 4 au 2^e RDV et 3 au 3^e RDV).

Parmi les 4 non satisfait-es, 1 seul PLP est allé au bout de la démarche en saisissant la CAPA. Il n'a pas obtenu satisfaction, son avis final n'a pas été revu à la hausse.

Seulement 2 collègues ont sollicités les commissaires paritaires du SNUEP-FSU pour obtenir la modification de l'appréciation finale de la rectrice. Ils ont obtenu une révision de leur avis et n'ont pas eu à saisir la CAPA.

Lors de cette CAPA où désormais nous étudions l'ensemble des dossiers des collègues du 2nd degré, les élu-es ont examiné 11 recours. Les échanges ont permis d'améliorer 6 situations.

Nous rappelons encore que l'avis porté lors du 3^e rendez-vous de carrière est pérenne jusqu'au passage à la hors-classe : il est donc essentiel de ne pas se contenter ce que l'on considère injuste.

Répartition des rendez-vous

PLP	21/22	22/23	23/24
6 ^e	46	49	36
8 ^e	71	87	77
9 ^e	105	90	80
Total	211	226	193

Répartition des appréciations

PLP	21/22	22/23	23/24
Exc	19,91 %	24,78 %	23,8 %
TS	44,55 %	45,13 %	50,3 %
S	26,19 %	25,22 %	19,7 %
Acons	3,32 %	1,33 %	4,1 %

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU : Lionel BERTHIER et Cécile CHÉNÉ
Pour les joindre : capanantes@snupe.fr ou 07 68 06 78 64

Appréciation suite au rendez-vous carrière

Pour les collègues dont le rendez-vous carrière a eu lieu durant l'année scolaire, vous recevrez le compte rendu d'évaluation établi par les évaluateurs (CE et IEN) fin juin. **Si vous le souhaitez, vous pouvez formuler par écrit des observations dans le délai de 15 jours calendaires.**

L'appréciation finale de la valeur professionnelle, effectuée par la rectrice, sera communiquée dans les 15 jours suivant la rentrée. Vous aurez la possibilité de faire un recours si cet avis ne vous convient pas. **Le SNUEP-FSU est à votre disposition pour vous accompagner et vous aider.**

**CLASSE EXCEPTIONNELLE 2024
des nouveautés !**

L'accès à la Classe Exceptionnelle change de façon assez radicale cette année (voir note de service 2024-09 :

- **Conditions d'éligibilité** : avoir atteint le 5^e échelon de la hors classe au 31 août 2024

Disparition des viviers et du barème...

- ... remplacés par les seules évaluations du chef d'établissement et de l'IPR (Très favorable / Favorable / Défavorable) ; l'appréciation finale de la rectrice disparaît aussi ;

- les appréciations Très favorables et Défavorables doivent être motivées, les appréciations ne doivent pas être dégradées lors des campagnes suivantes sauf situation particulière qui doit être motivée.

Les résultats seront publiés **le 12 juillet** sur le site académique.

La note de service présente des lacunes notamment au sujet des collègues promouvables en 2023 au vivier 1 et 2. La FSU est intervenue en groupe de travail pour qu'une attention particulière soit portée sur ces collègues et que les collègues en fin de carrière bénéficient d'une bienveillance.

École inclusive

Triste bilan des annonces gouvernementales qui prétendaient améliorer les conditions de l'inclusion en France, qui resteront donc catastrophiques. Les élèves en situation de handicap sont sacrifié-es. Les AESH n'ont pas été entendu-es et n'auront pas de statut.

Déjà plus de la moitié des élèves en situation de handicap restent sans accompagnement humain. Mais le gouvernement a annoncé que désormais les AESH devront en plus accompagner tous les élèves à besoins particuliers. Et donc forcément au détriment des élèves en situation de handicap.

Le PAS ne passe pas

Le gouvernement, non content de ne pas se donner les moyens d'assurer l'inclusion des élèves, va encore dégrader leur accueil. En annonçant la généralisation des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) avant même le début de leur expérimentation, il donne la main au MEN pour déterminer le nombre d'heures dont un enfant a besoin et évince les MDPH jugées trop généreuses, et donc trop « consommatrices » d'AESH. Cela ne manquera pas de provoquer maltraitance institutionnelle et souffrance pour l'ensemble de la communauté éducative : l'élève d'abord, mais aussi ses camarades, et les personnels, surtout les AESH.

Rien pour les AESH

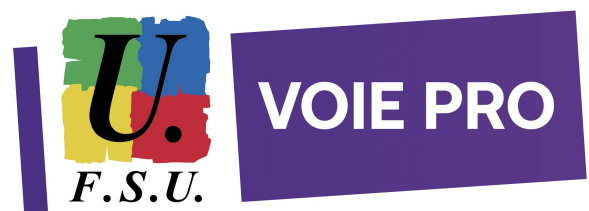
Aucun statut n'est proposé malgré la pérennité de la mission de service public que constitue l'accompagnement des élèves en situation de handicap ; la dégradation des conditions de travail est annoncée avec plus d'élèves à accompagner, autrement dit toujours moins de temps pour s'occuper correctement de chacun-e. Et alors que 95 % des AESH subissent des temps incomplets et gagnent

850€ par mois, le gouvernement ne leur propose rien d'autre que de travailler plus, pendant la cantine, si ils veulent gagner plus !

La souffrance au travail des accompagnant-es d'élèves en situation de handicap ne peut que s'aggraver, et les démissions seront une réponse de survie.

Les propositions du SNUEP-FSU

Le SNUEP--FSU poursuit le combat pour reconnaître la professionnalité des accompagnant-e-s et leur place centrale dans une école inclusive. Il continue de revendiquer la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B intégrant et reclassant les agent.es déjà recruté-es. Tout en exigeant l'abandon des PIAL, il s'oppose au projet d'expérimentation des PAS à la rentrée 2024 et à leur généralisation. Avec la FSU, il continuera de revendiquer de meilleures conditions d'emploi et de salaire pour ces agent-es précaires



La FSU Pays de Loire écrit à la rectrice

Certain-es AESH de notre académie sont invité-es à signer un avenant modifiant leur résidence administrative. Si l'autorité administrative peut proposer la modification d'un élément substantiel du contrat de travail tel que le lieu de travail, elle ne peut pas faire signer un avenant dont la date de prise en compte de ce changement serait antérieure à la signature de l'avenant.

La FSU n'est pas dupe de la volonté non avouée du Rectorat de contourner son actuelle obligation de remboursement des frais de déplacement, ce qui est irrespectueux de ces personnels, qui plus est au regard de la précarité dans laquelle leur employeur les maintient.

La FSU conteste donc la légalité des avenants qui ont été transmis et appelle les AESH concerné-es à ne pas les signer en l'état. Contactez-nous en cas de pression.

Malgré une revalorisation des pensions de 5,3% des retraites de base, le pouvoir d'achat des retraité·es reste une préoccupation majeure.



Conformément aux dispositions du code de la Sécurité sociale, les retraites de base ont augmenté de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024 (versées le 9 février) pour l'année 2023.

Rien n'est prévu au titre de l'année 2024 pour les retraites de base et complémentaire Agirc-Arcco, alors que le niveau de l'inflation prévue autour de 3,7 %, se traduisant par la poursuite de l'érosion du pouvoir d'achat des retraité·es.

Mois après mois, le décalage entre le montant des pensions et l'évolution des prix s'accroît. D'autant que les augmentations des retraites sont faites après plusieurs mois d'inflation forte. Elle frappe encore plus durement les retraité·es les plus modestes. Plus les retraites sont faibles, plus la part consacrée aux dépenses du quotidien pèse lourdement sur le pouvoir d'achat. En 2 ans, les

produits alimentaires ont augmenté de 29 %, le gaz de 80 %, l'électricité de 28 %.

Début 2024, une nouvelle hausse est programmée pour l'électricité, les mutuelles et complémentaires santé, les franchises sur les médicaments, les loyers, le transport.

Ces hausses de prix ont un effet catastrophique sur la vie des retraité·es, beaucoup d'entre eux se privent de couverture sociale, de soins, de loisirs voire de produits de première nécessité.

En 2023, 50 % des 17,3 millions de retraité·es ont des pensions inférieures à 1 570 € (brut mensuel), 20 % d'entre eux ont une retraite autour de 1 000 € dont 74 % sont des femmes ayant eu des carrières « hachées ». Aujourd'hui, 1,7 millions de retraité·es sont sous le seuil de pauvreté.

Non-titulaires

Evaluation des non-titulaires

Du 17 avril au 15 mai, les chefs d'établissements et les inspecteurs-rices ont procédé à l'évaluation des non-titulaires avec le serveur SERVIR. Cette évaluation est importante dans l'optique d'un renouvellement de candidature en tant qu'enseignant·e contractuel·le dans l'académie de Nantes.

Les contractuel·les doivent pouvoir accéder à l'évaluation du chef d'établissement et/ou du corps d'inspection. En cas de problème avec celles-ci, **prenez contact rapidement avec le SNUEP-FSU pour que nous puissions, si possible, intervenir en votre faveur**

avant l'évaluation finale émise par la rectrice.

Après réception de l'évaluation finale de la rectrice, une demande de recours contre l'évaluation est possible si l'évaluation ne convient pas. Cette demande (« recours gracieux ») doit être déposé dans un délai de 15 jours suivant la notification de l'évaluation professionnelle. Si le « recours gracieux » n'aboutit pas, alors la CCP peut être saisie dans un délai d'un mois après notification de la révision de notification. **Les militant·es du SNUEP-FSU peuvent vous accompagner lors des différentes étapes.**

Même si les élu·es de la FSU ne participent plus aux commissions d'affectations du fait de la loi de « Transformation de la Fonction Publique », ils siègent et participent au GT de fin d'année (durant lequel les avis défavorables sont traités) qui aura lieu **le 20 juin 2024**.

Contactez les militant·es du SNUEP-FSU de l'académie de Nantes en cas d'interrogations, de problèmes lors de la notation, ou plus tard lors des affectations :
 - nontitulairesnantes@sneup.fr
 - **06.04.05.49.99**

STAGE NON-TITULAIRES

Les syndicats de la FSU (SNES, SNEP et SNUEP) se sont réunis pour un groupe de travail le 2 avril 2024 afin de fédérer et de créer pour les non-titulaires de l'académie un calendrier de stages dans les 5 départements.

Ces stages FSU avaient pour vocation d'informer les collègues non-titulaires sur leurs droits et leur apporter des connaissances liées à leurs statuts.

Les stages ont eu lieu au mois de mai, le 16 mai à ANGERS (9 collègues), le 23 mai à LAVAL (11), le 24 mai à MANS (28), le 30 mai à NANTES (24), celui de LA ROCHE SUR YON étant annulé faute de

participants, mais possibilité d'un regroupement des 2 collègues à NANTES.

Les collègues sont repartis satisfaits du contenu et ont pu échanger sur plusieurs sujets comme les évaluations et la plateforme SERVIR, les vœux d'affectations sur LILLMAC, les contrats CDD, CDI, la rémunération, les CCP ...

Par la même occasion plusieurs collègues ont adhéré dans les différents syndicats et ont vu la nécessité de la syndicalisation. Le but est de transmettre leurs connaissances aux autres collègues non-titulaires dans leur établissement. Ces stages FSU ont été une réussite et seront sans doute renouvelés l'année prochaine.



Réforme de la formation des enseignant·es et des CPE Auto-sabordage de l'Éducation nationale

Mascarade de concertation, cafouillage, impréparation... Devant tant d'amateurisme, la FSU a quitté ce 29 mai le groupe de travail relatif aux questions de statut des futur·es lauréat·es des concours de l'Éducation nationale.

Une situation surréaliste

À 3 mois de la rentrée, rien n'est prêt, de nombreuses questions restent sans réponse. Les formateurs et formatrices ne savent pas quel sera leur avenir et ce qu'ils et elles devront enseigner dès la rentrée 2024. Les étudiant·es ne connaissent ni les attendus de la formation, ni les maquettes de concours, ni le traitement qui leur sera réservé une fois lauréat·es.

Le ministère annonce une réforme en profondeur de la formation initiale des enseignant·es, mais aucun document officiel qui retrace l'ensemble de la réforme de la formation n'a été présenté aux organisations syndicales.

La crise d'attractivité s'enracine dans la durée et le gouvernement fait le choix de l'aggraver avec une réforme volontairement précipitée et impensée. C'est irresponsable ! Comment les étudiant·es peuvent-ils·elles vouloir s'engager dans un dispositif dont ils·elles ne savent pas précisément ce qui y sera demandé et quelles seront leurs portes de sortie ? Comment des étudiant·es peuvent-ils·elles aller vers le métier d'enseignant·e et CPE quand après avoir réussi le concours, ils·elles seront gratifié·es de 900 euros par mois et devront s'engager pour 4 ans pour l'Éducation nationale, alors que précédemment les lauréat·es percevaient un salaire de 1 800 euros ?

Le texte statutaire transmis aux organisations syndicales relève d'un mépris envers les futur·es enseignant·es jamais égalé concernant la rémunération, la formation et l'affectation et laisse des vides statutaires très importants.

La FSU demande d'urgence au ministère de suspendre cette réforme, de prendre le temps d'une vraie concertation et d'envisager une réforme qui relancera réellement l'attractivité du métier. Parallèlement, le ministère doit mettre en place des mesures d'urgence pour les futur·es candidat·es (listes complémentaires systématiques, aides financières).

La FSU refuse cette grande braderie de notre métier et du service public d'Éducation !

*Communiqué intersyndical
Paris, le 29 mai 2024*

Le conseil Académique de la Formation qui traite de la formation initiale et continue des enseignant·es s'est tenu le 21 mai dernier. A aucun moment la formation initiale des enseignant·es n'a été abordée par l'administration, ce qui est très inquiétant au vu des échanges qui se tiennent au niveau national sur la réforme de la formation devant se mettre en place à la rentrée prochaine.

**Agissons
UN AUTRE LYCÉE PRO
luttons EST POSSIBLE**